

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 13 septembre 2024

PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mille vingt-quatre, le treize septembre, à 18h30, le conseil municipal de la commune de LA GACILLY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de La Gacilly, sous la présidence de Jacques ROCHER, Maire de La Gacilly.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 5 septembre 2024

Présents : 17
Absents : 12
Votants : 23

Présents : Jacques ROCHER, Delphine BOULANGER, Jean-Yves DRÉAN, Sophie NICOLE, Nicolas PIROT, Jean-Yvon CASTEL, Marie FLAGEUL, Philippe NOGET, Eric VAUCELLE, Sylvie ROLLO, Lionel SOULAINÉ, Frédéric GLON, Pierrick HERCELIN, Fabrice GENOUEL, Pierre CHOUPEAUX, Youenn COMBOT, Soazig GUÉRIN.

Absents : Catherine LE CHÊNE-COLLEAUX (donne pouvoir à Marie FLAGEUL), Olivier ATHIMON (donne pouvoir à Philippe NOGET), Joseph GUILLOUCHE (donne pouvoir à Pierre CHOUPEAUX), Solange THOMAS-RUBEAUX, Pierrick LELIEVRE (donne pouvoir à Jacques ROCHER), Chantal THERENE-NAEL, Christine RICHARD, Valérie LETOURNEL, Karine BRANCHE (donne pouvoir à Fabrice GENOUEL), Sonia GUIMARD, Hélène MAGRÉ (donne pouvoir à Nicolas PIROT), Mallory CANCOUET.

Lionel SOULAINÉ a été élu secrétaire de séance.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner le secrétaire pour la durée de la séance du Conseil Municipal.

À l'unanimité, le Conseil Municipal désigne Lionel SOULAINÉ secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2024

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 11 juillet 2024.

ORDRE DU JOUR :

Compte-rendu des décisions du Maire

1. Urbanisme – Bilan de la Concertation et Arrêt du Plan Local d’Urbanisme
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
2. Urbanisme – Avis sur le Permis Exclusif de recherches minières TARAMIS
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
3. Travaux – Liaisons Douces – Avenant N° 3 pour renforcement de la structure pour la réalisation de la passerelle
Rapporteur : Philippe NOGET
4. Travaux – Le Pâtis – Attribution du marché public pour la réfection de voirie et aménagements sur les secteurs du Pâtis et de La Ville Jarnier
Rapporteur : Nicolas PIROT
5. Travaux – Voiries diverses – Attribution du marché public pour l’étude des travaux : Rue de La Liberté, Rue de La Roche Piquée, Allée des Villes Jeff, Rue de l’Ecole
Rapporteur : Nicolas PIROT
6. Travaux – Rue Marcel Chesnais – Convention avec Morbihan Energies pour la pose de fourreaux dédiés à la fibre
Rapporteur : Philippe NOGET
7. Services – Attribution du marché public pour la téléphonie fixe et internet
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
8. Travaux – Eglises – Lancement d’une consultation de diagnostic architectural, patrimonial et structurel pour les 3 églises
Rapporteur : Philippe NOGET
9. Tour de France Féminin – Avis sur le projet de la convention entre le Conseil Régional de Bretagne et la commune
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
10. Bibliothèque de Glénac – Dénomination de la structure et Date d’inauguration
Rapporteur : Jean-Yvon CASTEL
11. Finances – Admissions en non-valeur
Rapporteur : Fabrice GENOUEL
12. Urbanisme – Changement de numérotation Chemin des Prés
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
13. Urbanisme – Changement de numérotation Rue des Ajoncs d’Or
Rapporteur : Jean-Yves DREAN
14. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs
Rapporteur : Delphine BOULANGER
15. Affaires Scolaires – Point sur les effectifs Rentrée Scolaire 2024-2025
Rapporteur : Marie FLAGEUL

16. Plan Communal de Sauvegarde : Information sur l'élaboration du P.C.S.
Rapporteurs : Frédéric GLON et Eric VAUCELLE

17. Questions diverses

Compte-rendu des décisions du Maire

Rapporteur : Monsieur le Maire

En vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il s'agit de rendre compte des décisions prises par Monsieur Le Maire par suite des attributions que le conseil municipal lui a déléguées. Ces décisions ont été envoyées en pièces annexes.

1. Urbanisme – Bilan de la Concertation et Arrêt du Plan Local d'Urbanisme

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

Lors du Conseil Municipal en date du 11 Juillet, il avait été délibéré sur le second débat du P.A.D.D. (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) ainsi que, par l'intermédiaire de Monsieur PECHARD, urbaniste mandaté par la commune, exposé l'arrêt pour la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Il est présenté, lors de ce conseil, le projet de délibération prenant en compte les éléments suivants :

- Rappel des objectifs de la révision du P.L.U.
- Bilan de la Concertation
- Suite de la Procédure

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L. 153-14 et R. 153-3, et L. 103-6,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 122-4 et R. 122-17 relatifs à l'évaluation environnementale de différents schémas, plans et programmes ;

Vu le bilan de la concertation prévu à l'article L. 103-6 du code de l'urbanisme et L. 120-1 du code de l'environnement ;

Vu la délibération n°2019-09-27-04 du 27 septembre 2019 qui a prescrit la révision du PLU et défini également les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,

Vu les délibérations n°2022-10-25-10 en date du 25 octobre 2022, et n°2024-07-11-05 en date du 11 juillet 2024, portant débat sur le PADD, son actualisation et son ajustement,

Vu le bilan de concertation présenté par Monsieur Jean-Yves DREAN,

Rappel des objectifs de la révision du PLU

Monsieur Jean-Yves DREAN rappelle les objectifs de la révision du PLU, inscrits dans la délibération n°2019-09-27-04 du 27 septembre 2019 ayant prescrit la révision du PLU :

- Que l'élaboration du PLU a pour objectif de :
 - Affirmer l'identité de la commune nouvelle grâce à la réalisation d'un document d'urbanisme unique, en créant les conditions d'un développement équilibré

- Créer les conditions d'un développement harmonieux de la commune en développement des formes urbaines diverses, respectueuses de l'identité de La Gacilly et permettant un parcours résidentiel complet ;
- Poursuivre une urbanisation raisonnée au sein d'un cadre de vie préservé
 - Affirmer les aires agglomérées et limiter le développement sur le territoire rural ;
 - Favoriser une stratégie d'aménagement et de développement dans une logique de limitation de la consommation foncière, de renforcement des centralités, etc. ;
 - Encourager la mixité fonctionnelle au sein des centralités ;
 - Améliorer l'accessibilité et la mobilité dans la commune ;
- Maintenir une économie locale dynamique
 - Développer l'activité commerciale et industrielle et renforcer les activités complémentaires à l'économie locale ;
 - Développer et favoriser la mise en relation des sites touristiques, en cohérence avec le milieu naturel ;
 - Préserver l'activité agricole et forestière et pérenniser les espaces ruraux qui leurs sont dédiés.
- Préserver et valoriser les paysages, l'environnement et les sites naturels :
 - Protéger et mettre en valeur les espaces naturels du territoire, qu'ils soient remarquables (Natura 2000, ZNIEFF, etc.) ou plus communs (boisements, zones humides, cours d'eau, bocage, etc.) ;
 - Préserver et mettre en valeur les ambiances et perspectives paysagères de la commune ;
 - Protéger et mettre en valeur le patrimoine historique, archéologique et architectural de la commune, témoin de son histoire ;
 - Prendre en compte le risque inondation sur la commune.
- Que la concertation soit mise en œuvre pendant toute la durée de l'élaboration du projet selon les modalités suivantes :
 - La mise en place d'un registre de concertation ;
 - La réalisation de réunions publiques ;
 - La réalisation d'articles destinés au site internet de la commune et au bulletin d'information local ;
 - La réalisation de permanences en mairie par les élus avant l'arrêt de projet.
- D'associer les services de l'Etat à l'étude du projet de PLU conformément à la possibilité offerte par l'article L.132-10 du code de l'urbanisme qui précise que les services de l'Etat sont associés à l'étude du projet « à l'initiative du maire ou à la demande du préfet ».
- De donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant, convention de prestation ou de service concernant l'élaboration du PLU.
- De solliciter de l'Etat qu'une dotation soit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à l'élaboration du PLU conformément à l'article L.132-15 du code de l'urbanisme, ainsi que l'aide financière du Conseil Départemental.
- De dire que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à l'élaboration du PLU seront inscrits au budget de l'exercice considéré.

Monsieur Jean-Yves DREAN rappelle le projet de PADD qui a été débattu en conseil municipal du 25

octobre 2022, ajusté et actualisé par débat en conseil municipal du 11 juillet 2024.

Il rappelle également les réunions de travail (une quarantaine) avec le cabinet K-Urbain qui ont abouti à la présentation de ce projet de PLU, tel qu'annexé à la présente délibération. Il rappelle aussi les réunions avec les personnes publiques associées, telles que définies à l'article L.132-7 du code de l'urbanisme.

Bilan de la concertation

Considérant que ce projet a été soumis à concertation pendant toute la durée de son élaboration, conformément aux éléments inscrits dans la délibération de prescription n°2019-09-27-04 du 27 septembre 2019, Monsieur le Maire lit le bilan de la concertation et expose les éléments suivants :

- a) **Le registre est une pièce du dossier de concertation tenu à disposition du public aux horaires d'ouverture de la mairie (rappelés ci-dessus), qui contient également :**
- L'ensemble des supports de présentation des réunions de travail sur la révision du PLU
 - Les comptes-rendus des deux réunions publiques organisées pendant la révision
 - Les articles parus sur le bulletin municipal faisant état de l'avancement du dossier
 - Les actes réglementaires (délibérations) relatifs à la procédure.

- b) **Conformément à la délibération citée ci-dessus, ce registre de concertation a été ouvert en Mairie de La Gacilly, à destination du public, à partir du 27 septembre 2019. Ce registre est accessible au public aux horaires d'ouverture de la mairie, soit du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00, et de 14h00 à 17h00.**

Ce registre a reçu 85 contributions, depuis la mise à disposition du registre de concertation.

Ce dossier de concertation a été mis en place dès le début de la procédure de révision de PLU et consulté quelques fois au cours de celle-ci.

- c) **Les supports de présentation, les comptes-rendus de réunions et les actes réglementaires ont également été mis en ligne au fur et à mesure de leur production, sur le site Internet de la commune <https://www.la-gacilly.fr/>**
- d) **Conformément à la délibération de prescription du PLU, deux réunions publiques ont été organisées le 18 novembre 2022 et le 29 novembre 2023. La première réunion présentait le PADD, les Orientations d'aménagement et de programmation (O.A.P.) et le zonage et ce sont 80 personnes qui étaient présentes. La deuxième réunion publique présentait le règlement local de publicité (R.L.P), et 20 habitants étaient présents.**
- e) **En outre, 6 articles sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sont parus sur le bulletin municipal de La Gacilly, qui est distribué à l'ensemble des foyers de la commune :**
- Bulletin municipal n°10 juin 2021 et n°11 janvier 2022- expliquant la procédure de révision et les grands documents du PLU.
 - Bulletin municipal n°12 juillet 2022 et n° 13 décembre 2022 faisant le point sur l'avancée de la révision
 - Bulletin municipal n°15 février 2024 et n° 16 juillet 2024 rappelant les prochaines échéances du PLU
- f) **Par ailleurs, les Personnes Publiques Associées, telles que définies par l'article L. 132-7 du code de l'urbanisme, ont été associées tout au long de la procédure et notamment lors des réunions suivantes :**
- Réunion n°1 en date du 10 novembre 2022 pour le PADD
 - Réunion n°2 en date du 26 janvier 2024 pour la présentation des OAP, du règlement et du zonage.

Proposition de bilan

La population a pu s'exprimer tout au long de la procédure d'élaboration du P.L.U. soit par le biais du registre de concertation prévu à cet effet et déposé au service urbanisme soit par courrier.

Après avoir présenté le bilan de la concertation et le projet d'arrêt de PLU tel qu'annexé à la présente délibération, Monsieur Jean-Yves DREAN demande au conseil municipal de bien vouloir arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirer le bilan de la concertation.

Considérant que les modalités de la concertation qui ont été définies dans la délibération du conseil municipal en date du 27 septembre 2019 ont bien été respectées et que le bilan de la concertation est favorable à la poursuite de la procédure ;

Considérant que le projet de P.L.U. est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration et aux organismes qui ont demandé à être consultés.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- D'arrêter le projet de PLU tel qu'annexé à la présente délibération et tire le bilan de la concertation
- Décide de soumettre pour avis le projet de plan local d'urbanisme aux personnes publiques associées ainsi qu'aux communes limitrophes et établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.
- Donne un avis favorable au bilan de la concertation tel que présenté
- Donne un avis favorable à l'arrêt du projet de P.L.U. tel que présenté et annexé à la présente

2. Urbanisme – Avis sur le Permis Exclusif de Recherches minières TARAMIS

Rapporteur : Jean-Yves DREAN

Monsieur Le Préfet du Morbihan a informé la commune, par courrier en date du 21 Mai dernier, de la demande d'octroi d'un Permis Exclusif de Recherche (P.E.R.) de mines dit « Taramis » dans les départements du Morbihan, d'Ille-et-Vilaine et de Loire-Atlantique.

Cette demande porte sur une superficie de 359,50 km² et se situe sur le territoire de 20 communes dont La Gacilly.

Il est rappelé qu'un Permis Exclusif de Recherches (P.E.R.) est une autorisation ministérielle qui permet à une entreprise de rechercher des potentielles ressources minérales sur un périmètre défini. En France, les ressources des sous-sols appartiennent exclusivement à l'Etat.

Cette demande émane de la société Breizh Ressources qui est une start-up créée en juillet 2023 dont le but est de réaliser des études géologiques afin de rechercher des ressources minérales dans le Massif Armoricaïn.

Les métaux rares recherchés sont : l'étain, l'antimoine, l'or, le zinc et l'argent.

Ce premier P.E.R. vise à évaluer le potentiel géologique de la zone concernée. Il ne permet pas d'ouvrir ou d'exploiter une mine. Un second P.E.R. sera éventuellement demandé par la suite afin d'évaluer le potentiel économique.

Il est présenté les documents relatifs au démarrage de la consultation publique.

Il est demandé d'émettre un avis sur le dépôt de ce P.E.R.

VOTE : 3 VOIX POUR, 8 VOIX CONTRE ET 12 ABSTENTIONS

3. Travaux – Liaisons douces – Avenant N° 3 pour renforcement de la structure pour la réalisation de la passerelle

Rapporteur : Philippe NOGET

Il est rappelé que le marché public de travaux pour la création des liaisons douces de La Chapelle-Gaceline et de La Gacilly est d'un montant H.T. de 328 122,10 €.

Lors des conseils municipaux précédents, deux avenants ont été présentés :

- L'un d'ordre purement administratif
- Le second pour un montant H.T. de 7 349 € destiné, le long du Rahun, à consolider les berges par technique végétale.

Ce troisième avenant concerne une plus-value pour la réalisation d'empierrements complémentaires pour un montant H.T. de 13 074 €.

C'est à la demande de la D.D.T.M. que ces travaux ont dû être réalisés au niveau du cours d'eau et au niveau de la passerelle.

Le montant total de ce marché est donc de 348 545,10 €.

L'ensemble de cette opération est dorénavant achevé.

Il est demandé d'émettre un avis sur la présentation de cet avenant.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

4. Travaux – Le Pâtis – Attribution du marché public pour la réfection de voirie et aménagements sur les secteurs du Pâtis et de La Ville Jarnier

Rapporteur : Nicolas PIROT

Monsieur Pirot rappelle que, en sa séance du 11 Juillet 2024, le conseil municipal a validé le lancement d'une procédure de passation d'un marché public portant sur le programme de réfection de voirie et des aménagements sur le secteur du Pâtis et de La Ville Jarnier.

Ce marché public a été mis en ligne le 25 juillet 2024 pour un dépôt des offres fixé au 6 septembre 2024.

7 entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et une entreprise a déposé une offre : La société COLAS pour un montant H.T. de 120 000 €.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 9 septembre 2024.

En se basant sur le rapport d'analyse des offres, les membres de la C.A.O. ont émis le souhait de retenir l'entreprise COLAS pour un montant de 120 000 € H.T.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

5. Travaux – Voiries diverses – Attribution du marché public pour l'étude des travaux : Rue de La Liberté, Rue de La Roche piquée, Allée des Villes Jeff, Rue de l'Ecole

Rapporteur : Nicolas PIROT

Monsieur Pirot indique que ce marché de maîtrise d'œuvre a pour objectif la réalisation de différents travaux de voirie estimés à 400 000,00 € pour les quatre secteurs suivants :

- Rue de la Liberté
- Rue de la Roche piquée
- Allée des Villes Jeff
- Rue de l'école

Il rappelle que le Conseil Municipal avait décidé de lancer une procédure négociée suite à une consultation infructueuse. Il a été acté le recours à une procédure sans publicité ni mise en concurrence.

Le 3 septembre 2024, les quatre entreprises concernées par ce marché public ont été consultées et avaient jusqu'au 6 septembre pour présenter leurs nouvelles offres.

La Commission d'appel d'offres a eu lieu le 9 septembre et a proposé d'attribuer ce marché public à la société GEO BRETAGNE SUD pour un montant de 19 400,00 € H.T. avec un taux de rémunération de 4,85%.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

6. Travaux – Rue Marcel Chesnais – Convention avec Morbihan Energies pour la pose de fourreaux dédiés à la fibre

Rapporteur : Philippe NOGET

Par délibération en date du 26 avril dernier, le conseil municipal avait émis un avis favorable pour la signature d'une convention avec Morbihan Energies pour la réalisation de travaux d'enfouissement du réseau Télécom et de renforcement de l'éclairage.

Le coût total de cette opération était de 19 530 € H.T. avec une participation de la commune à hauteur de 14 991 €.

Morbihan Energies a dernièrement sollicité la commune pour la perspective de la pose de fourreaux dédiés à la fibre. Le montant de ces travaux est de 6 300 € H.T. avec une participation de Morbihan Energies à hauteur de 1 890 €. Le solde à financer par la commune est donc de 4 410 €.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

7. Services – Attribution du marché public pour la téléphonie fixe et internet

Rapporteur : Fabrice GENUUEL

La téléphonie d'entreprise est essentielle pour l'activité professionnelle de la collectivité et pour une efficacité opérationnelle au quotidien pour l'ensemble des services.

L'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) a annoncé la fermeture progressive du réseau cuivre à partir de 2023 et jusqu'à fin 2030. 151 communes de l'est du Morbihan dont La Gacilly devaient voir la fermeture de son réseau RTC avant fin 2023 d'où la nécessité de passer sur le réseau IP (réseau tout numérique). Les difficultés de mise en place ont fait que les autorités ont repoussé cette date.

Pour rappel, l'accès à internet et à la téléphonie fixe sur nos différents sites coûte à la collectivité 26 300 € T.T.C. par an.

Il est à noter que, depuis octobre 2023, la flotte des téléphones mobiles est passé sur un contrat unique dans le cadre du programme de mutualisation porté par OBC (RESAH). Ce qui a permis à la commune de faire une économie substantielle annuelle de 4 920 € pour un coût désormais par an de 1 450 €.

Une démarche similaire a été lancée par OBC pour la téléphonie fixe et internet en lançant un appel d'offre. A l'issue de cet appel d'offre, la société Central Com, partenaire expert de Bouygues télécom entreprise avec 4 agences régionales dont une située à Redon, a été retenue.

En parallèle, la collectivité a consulté la société TBI de Redon, notre prestataire informatique, pour l'obtention d'une offre sur ce sujet.

Les deux solutions permettent de **réduire et de maîtriser les coûts**. Elles sont assez proches du point de vue service et technique. Cependant, l'offre de Central Com propose une solution dite « Centrex » avec un hébergement sur un Data Center Bouygues Telecom hautement sécurisés **en France**. Les flux téléphoniques restent sur le réseau privé Bouygues Telecom.

La société TBI propose un hébergement de leur solution sur serveur de téléphonie situé dans notre réseau local offrant au passage une solution toute en un permettant beaucoup plus de flexibilité en s'appuyant sur différents FAI (Fournisseurs d'Accès Internet) ORANGE by UNYC, SFR by UNYC et BOUYGUES by UNYC.

Il a été demandé de faire 2 propositions. 1 avec location du matériel et 1 autre avec l'achat du matériel (récupération partielle de la TVA).

Les engagements sont de 48 mois pour Central Com.

Concernant TBI, la location intégrant matériel et déploiement dispose d'un engagement de 60 mois et 36 mois pour les divers abonnements Internet UNYC (abonnements ORANGE, SFR & Bouygues)

En résumé :

	Avec Achat du matériel				Avec location du matériel			
	Abonnement /mois		Frais Installation		Abonnement /mois		Frais Installation	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
TBI	884,58 €	1 061,50 €	7 362,00 €	8 834,40 €	1 037,00 €	1 244,40 €	1 675,00 €	2 010,00 €
Central Com	914,37 €	1 097,24 €	4 602,60 €	5 523,12 €	952,17 €	1 142,60 €	1 417,30 €	1 700,76 €

La question de choisir l'achat ou la location pour le matériel peut se poser si le choix se fait sur Central Com. Sur une durée d'amortissement de 5 ans, la différence est de 53 € / mois avec abonnement contre 45 € / mois avec achat.

La question se pose moins pour TBI avec 183 € contre 94 € soit 90 € / mois.

L'abonnement aux solutions que propose TBI est très complet, il n'y aurait pas de surprise d'augmentation si le système venait à évoluer tandis que Central Com propose un abonnement à la carte pouvant générer des surcoûts par la suite en cas de nouveaux besoins.

Une solution collaborative est prévue par TBI (3CX) pour la flotte des mobiles et PC tandis que pour la solution de Central Com il faudra ajouter un abonnement de 8,40 € / mois et par utilisateur.

Ces 2 opérations (Téléphonie Mobile et Téléphonie Fixe + internet) devraient permettre de faire une économie de l'ordre de 18 500 € par an.

Il est demandé d'émettre un avis sur l'attribution de cette consultation.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

8. Travaux – Eglises – Lancement d'une consultation de diagnostic architectural, patrimonial et structurel pour les 3 églises

Rapporteur : Philippe NOGET

En 2022, la commune a procédé au lancement d'une consultation d'un marché public de prestations intellectuelles portant sur les diagnostics historiques et architecturaux des 3 églises communales :

- L'Eglise Saint-Nicolas de La Gacilly
- L'Eglise Saint-Pierre de La Chapelle-Gaceline
- L'Eglise Saint-Michel de Glénac

L'attribution de ce marché public a été notifié au groupement d'entreprises A-BIME/ANTHEMION/LESTUN PATRIMOINE pour un montant H.T. de 36 084 € H.T.

Un avenant a été présenté et validé pour la réalisation d'un relevé numérique des géométries par scanner 3D pour un coût total H.T. de 3 400 €.

La totalité de ces prestations a été réglée en 2022 et 2023 pour un montant de 39 484 €.

Un rapport d'étude a été transmis fin 2022 mettant en avant les désordres existants pour les trois églises tant au niveau des structures extérieures qu'intérieures.

Pour information, les estimations prévisionnelles des travaux à engager sont de :

- Eglise Saint-Nicolas : 146 895 €
- Eglise Saint-Michel : 494 650 €
- Eglise Saint-Pierre : 552 615€

Ces opérations peuvent bénéficier de subventions de la part du Conseil Départemental, du Conseil Régional et de l'Etat, au titre de la D.E.T.R.

De plus, la commune a déjà contacté la Fondation du Patrimoine pour envisager le recours au mécénat local.

La commune a donc sollicité les services du Conseil Départemental et notamment Monsieur Diego MENS, Conservateur du Patrimoine, pour la présentation de ce rapport d'étude.

Il a été indiqué que le groupement retenu en 2022 ne disposait pas de qualifications en tant qu'architecte du Patrimoine et que, par voie de conséquence, les financeurs ne pouvaient attribuer de subventions pour les travaux à venir.

La commune est dans l'obligation de lancer une nouvelle consultation dite « mission de diagnostic architectural, patrimonial et structurel ».

Cette étude sera suivie par un groupe de travail mis en place par la commune comprenant des élus, des techniciens et de l'architecte des bâtiments de France.

Le calendrier pour cette consultation est le suivant :

- Publication de la consultation : Mercredi 18 Septembre
- Réception des offres : Vendredi 11 Octobre
- Analyse des offres par la commune et par le conservateur départemental du Patrimoine : Jeudi 17 Octobre
- Validation par le conseil municipal du 18 Octobre

Il est demandé de bien vouloir émettre un avis sur le lancement de cette consultation.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

9. Tour de France Féminin – Avis sur le projet de la convention entre le Conseil Régional de Bretagne et la commune

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

Le Conseil municipal a été informé le 10 juin dernier lors de la conférence de presse au Conseil régional de Bretagne de l'annonce des premières 3 étapes du Tour de France Féminin 2025 en Bretagne.

Ce Tour de France Féminin comporte une nouveauté avec l'existence de 9 étapes contre 8 en 2024.

Les trois étapes en Bretagne sont :

- Samedi 26 Juillet : Vannes-Plumelec
- Dimanche 27 Juillet : Brest-Quimper
- Lundi 28 Juillet : Départ de La Gacilly

La suite de ce Tour sera annoncée le 29 octobre au Palais des Congrès à Paris.



La commune a été destinataire le 18 juillet dernier d'une convention entre la Région Bretagne et La Commune concernant l'organisation de l'accueil de ce Tour.

Il y est évoqué l'organisation, à charge de la collectivité hôte, de manifestations de promotion à engager et décrites ci-après :



* Commun au Tour de France

- 10/06/2024 : Annonce Grand Départ Bretagne
- 29/10/2024 : Révélation du parcours (Paris) *
- 29/03/2025 : Dictée du Tour * dont dictée en breton
- 17/04/2025 : 100 jours *
- 17/04/2025 : illumination des 5 sites emblématiques
- 17/04/2025 : maillot géant
- 24 et 25/05/2025 : Fête du Tour *
- 25/07/2025 : inauguration permanence + salle de presse
- 26/07/2025 : inauguration Fan Zone (Vannes) + présentation

des équipes



Une première réunion de partage de ces informations a eu lieu en interne (élus, services communaux) le vendredi 30 Août avec la présence de Monsieur Yoann Guérillon, Président de l'USG Cyclisme.

Dans l'article 7 de cette convention relatif à la participation financière, il est indiqué que la Région Bretagne réglera auprès d'A.S.O. (Amaury Sport Organisation) un montant global de 1,2 millions d'€ pour la venue du Tour de France Féminin.

Il a été demandé de mentionner que « la participation de la ville de La Gacilly » s'élève à 0 €.

Il est demandé d'émettre un avis sur la signature de cette convention.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

10. Bibliothèque de Glénac – Dénomination de la structure et Date d'inauguration

Rapporteur : Jean-Yvon CASTEL

Le transfert des ouvrages vers la nouvelle bibliothèque de Glénac a eu lieu 23 juillet dernier et l'ouverture le 21 août.

La date de l'inauguration est prévue pour le samedi 19 octobre prochain à 11h00.

Le choix d'un nom de la Bibliothèque est à définir.

11. Finances – Admissions en non-valeur

Rapporteur : Fabrice GENOUEL

La commune a contacté Madame Isabelle JARNIER qui, habitant au 22 rue du Relais Postal, est propriétaire d'un terrain situé à proximité du Chemin des Libellules.

Elle a indiqué être régulièrement relancé pour le paiement d'une taxe d'urbanisme correspondant à des travaux de sa propriété réalisés en 2008.

Le montant de la taxe locale d'équipement est de 113 € auquel se rajoute des frais de majoration et d'intérêts pour 69 € soit un montant total de 181 €.

Il est proposé l'admission en non-valeur de cette créance pour un montant de 181 €.

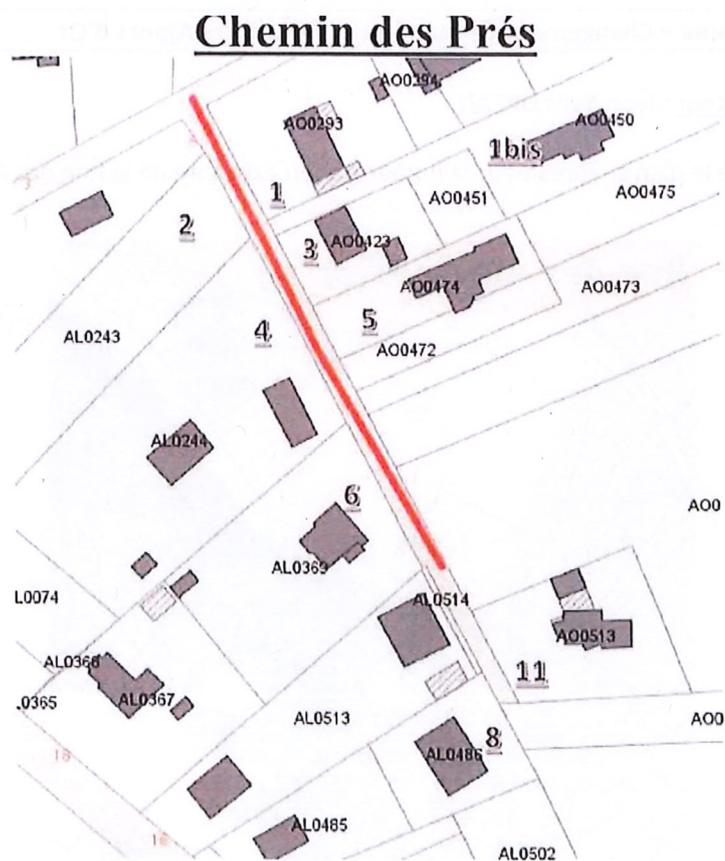
VOTE : 22 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

12. Urbanisme – Changement de numérotation Chemin des Prés

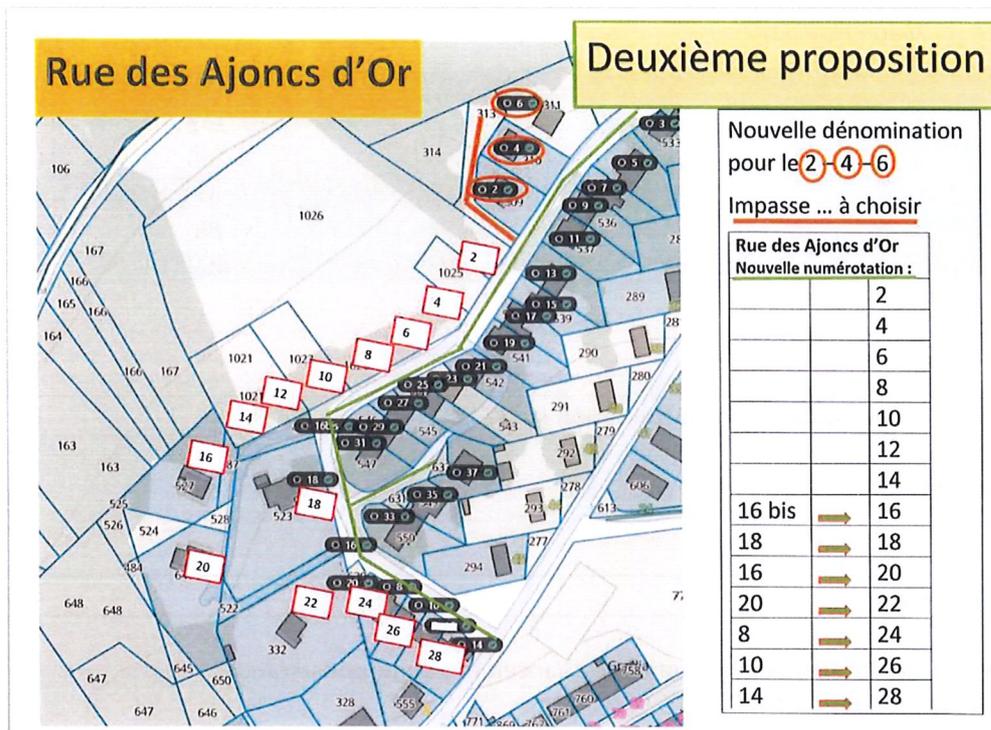
Rapporteur : Jean-Yves DREAN

Des rénovations et des constructions de nouvelles maisons sont prévues sur les parcelles 061AL 513 et 061 AL 0514.

Comme le précise le plan ci-après, il s'agit d'assurer une continuité dans la numérotation du Chemin des Prés et d'anticiper les futures constructions situées sur les deux parcelles évoquées ci-dessus.



Une réunion d'information a eu lieu le jeudi 5 Septembre avec les habitants de ce secteur permettant de statuer sur la proposition suivante telle que décrite dans le plan ci-après :



Il est proposé de se prononcer sur le choix d'un nom d'impasse pour les habitants des 2-4-6 : Impasse des Marguerites

VOTE : 22 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

14. Ressources Humaines – Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Delphine BOULANGER

Départ Julien EMERAUD/Arrivée Marjorie LERAY pour le Service Cadre de Vie/Espaces Verts + Transport en calèche :

Création d'un poste d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe tps complet, date d'effet le 28/08/2024, suppression d'1 poste d'Adjoint technique tps complet, même date.

Avancement de grade Romain BOUCHET (Artemisia) et Rudy CORBILLON (Service Voirie) :

Suite à réussite à examen professionnel, date d'effet le 01/09/2024, création de 2 postes d'Adjoint technique principal de 2^{ème} classe tps complet et suppression de 2 postes d'Adjoint technique tps complet.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

15. Affaires Scolaires – Point sur les effectifs Rentrée Scolaire 2024-2025

Rapporteur : Marie FLAGEUL

	2025	2024	2023
Ecole Publique	120	131	143
Ecole Saint Jugon	213	220	205
Ecole Glénac	54	56	57
Ecole La Chapelle-Gaceline	64	73	65
Collège Sainte-Anne	447	450	450

16. Plan Communal de Sauvegarde : Information sur l'élaboration du P.C.S.

Rapporteurs : Frédéric GLON et Eric VAUCELLE

17. Questions diverses

➤ **Refonte du site Internet de la Commune** : Lancement d'une consultation

Rapporteur : Youenn COMBOT

- Rappel de l'inscription budgétaire BP 2024 : 25 000 €
- Le site internet actuel a subi une refonte en 2014
- L'objectif d'une consultation auprès de prestations vise à :
 - Moderniser le design du site web
 - Rendre le site accessible à toutes les personnes, y compris celles atteintes d'un handicap
 - Faciliter la navigation et la recherche d'informations
 - Intégrer des fonctionnalités : Agenda, documents interactifs, cartographie du territoire
 - Lier l'application PanneauPocket au site web
 - Faciliter la mise à jour d'informations rapides
- Flavien MENANT a présenté en Commission Communication les éléments du cahier des charges.

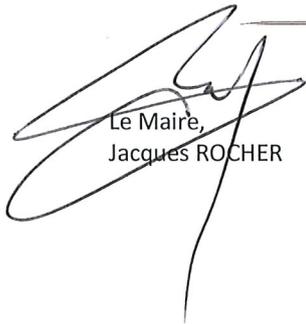
Proposition de lancer une consultation.

VOTE : APPROUVÉ À L'UNANIMITÉ

- Pour la vente des bâtiments communaux Venelle des Fours : Affaire à suivre
- Pour la recherche de parkings de stationnements pour les Camping-Cars : Plusieurs solutions :
 - Terrain communal situé au-dessus de la Ferme de Bel-Orient
 - Terrain situé Route de Sixt-Sur-Aff
- Pour les travaux de la Passe à Poissons : achèvement le 15 novembre 2024
- Au sujet du nouveau Plan de Circulation : Bons Retours

- Professionnels de Santé : Dans le cadre de l'arrivée d'une sage-femme dans la Maison Praud, l'association « Fleurir La Gacilly » est transférée dans l'ancienne bibliothèque de Glénac
- Mur de la Mairie de Glénac : mise en place d'entretoise pour voir l'évolution des fissures
- Bonne participation au Forum des Associations
- La société de Chasse de La Gacilly est à la recherche d'un local.

Fin de la séance à 20h30



Le Maire,
Jacques ROCHER

Le secrétaire de séance,
Lionel SOULAINÉ



